



## ACM LES DIABLOTINS

1 place de la Mairie  
17500 St Germain de Lusignan  
garderiediablotins17@gmail.com

# TARIFS

Le tarif horaire est fixé en fonction de votre coefficient familial.

Tarif 1 : coefficient inférieur ou égal à 780

Tarif 2 : coefficient supérieur à 780

Nota : Afin de pouvoir bénéficier du tarif réduit 1, il vous faudra fournir votre attestation CAF de coefficient familial. A défaut, le tarif 2 sera appliqué.

- Tarif horaire des matins et des soirs des lundis, mardis, jeudis, vendredis :

1,80 euros de l'heure, comptabilisé par quart d'heure. Tout quart d'heure commencé est dû.

Exemple : votre enfant est présent 35 min, vous serez facturés  $\frac{3}{4}$  d'heure soit 1.35 euros (3 x  $\frac{1}{4}$  d'heure à 0,45 euros).

- Tarif horaire des mercredis :

1 euro de l'heure pour tous, comptabilisé au quart d'heure. Tout quart d'heure commencé est dû.

Exemple : votre enfant est présent 2h20, vous serez facturés 2 d'heures et 30 minutes soit 2,50 euros (2 heures à 1 euro +  $\frac{1}{2}$  heure à 0,50 euro = 2 + 0,50 = 2,50 euros).

- Tarif du goûter :

0,85 euros. Le goûter est fourni, sauf PAI établi pour allergies sévères par exemple ou information contraire pour raison particulière (exemple une sortie à la journée où tous les repas sont à fournir par les parents)

- Surcoût horaire :

Une pénalité de 5 euros en péri matin et soir ou 10 euros le mercredi peut être appliquée sur votre facture en cas de défaut d'inscription de votre enfant à l'accueil depuis le planning de votre compte sur le Portail Famille.

Une récurrence de non annulation de créneaux réservés engendrera leur facturation au tarif du créneau réservé.

Ceci peut être évité si vous inscrivez, pensez à annuler, prévenez de la situation ou de l'oubli exceptionnel (par sms, mail, téléphone).

Ce surcoût peut être annulé en cas de motif exceptionnel justifié et accepté par les membres du bureau.

- Participation financière aux activités :

Pour certaines activités, une participation peut être demandée aux parents. Vous serez informés au préalable. L'inscription à l'activité vaudra acceptation de la participation financière demandée.